

La 1200 MAURITANIE du 27 oct. au 20 nov. 2022

A retourner à Alain Gestin Organisation

La Coellée - 22270 Saint Rieul - FRANCE

Contact : Alain Tél. +33 (0)7 88 49 34 95 - mail : a.gestin@orange.fr

TARIFS INSCRIPTION LA 1200*

Formule 1 COUREUR	Formule 2 ACCOMPAGNATEUR
<input type="checkbox"/> Avant le 30 mars 2022 départ/retour Paris CDG 6800 €	<input type="checkbox"/> Avant le 30 juin 2022 départ/retour Paris CDG 4800 €
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} versement à l'inscription : 1000 € • 2^{ème} versement avant le 30 avril : 1000 € • 3^{ème} versement avant le 31 mai : 1000 € • 4^{ème} versement avant le 30 juin : 1000 € • 5^{ème} versement avant le 31 juillet : 1000 € • 6^{ème} versement avant le 31 août : 1000 € • 7^{ème} versement avant le 30 septembre : 800 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} versement à l'inscription : 800 € • 2^{ème} versement avant le 30 juillet : 2000 € • 3^{ème} versement avant le 30 septembre : 2000 €
Hors assurance rapatriement et annulation Fournir les justificatifs à l'organisation de l'Assurance avant le 31 août 2022	

*Cochez l'option de votre choix

① NOM Prénom

Adresse

CPostal /Ville Pays

Téléphone Profession

Date de naissance Sexe M F

E-mail : Coureur Accompagnateur

Passeport n° Expire le

Photo

② NOM Prénom

Adresse

CPostal /Ville Pays

Téléphone Profession

Date de naissance Sexe M F

E-mail : Coureur Accompagnateur

Passeport n° Expire le

Photo

③ NOM Prénom

Adresse

CPostal /Ville Pays

Téléphone Profession

Date de naissance Sexe M F

E-mail : Coureur Accompagnateur

Passeport n° Expire le

Photo

RÉFÉRENCES BANQUE POUR COUREURS DÉSIRANT RÉGLER PAR VIREMENT

Bank details : Crédit Agricole Loire Atlantique - Vendée

 IBAN international : FR76.1470.6000.0228.0308.6400.040
SWIFT : AGRIFRPP847

Coureur étranger

 Banque : Crédit Agricole Loire-Atlantique
RIB : 14706 / Guichet : 00002 / N°compte : 28030864000 / Clé 40

Coureur français

 Chèque à l'ordre d'Alain Gestin Organisation

CONTRAT - REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Organisation

Alain Gestin Organisation Event International organise l'extrême runner race - la 1200 du 27 octobre au 20 novembre 2022 dans le désert de Mauritanie.

Descriptions générales

La 1200 est une course à pied en individuel sur 1200 km non stop en allure libre : avec 59 CP tous les 20 kms environ. Dans chaque CP le coureur pointera son passage sur la feuille mise à sa disposition. **Durée totale 468 heures maximum. Navigation avec votre GPS perso (points à rentrer par le participant d'après le fichier fourni par l'organisation).**

Particularité

Toute la course se déroule en semi-auto-suffisance alimentaire sauf les ravitaillements liquides fournis par l'organisation dans chaque CP pair (eau / coca).

Vos ravitaillements fournis à l'organisation seront déposés dans chaque CP avant la course, dans les CP pairs vos dropbag (CP2, 4, 6, 8, etc...). 28 Dropbags au total déposés par l'organisation. Un repas couscous légumes ou pâtes pour tous les coureurs est prévu par l'organisation tous les 100 kms.

ARTICLE 2 :

Prescriptions générales

La 1200 se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 3 :

Conditions d'admission des concurrents

La course est ouverte à toute personne majeure, des deux sexes, de toute nationalité, répondant aux exigences du présent règlement et titulaire du **certificat médical attestant son aptitude à l'épreuve ainsi qu'un électrocardiogramme daté de moins de 60 jours du départ et de votre pass sanitaire ou test covid suivant la réglementation locale.** L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en justifier les raisons.

ARTICLE 4

A) Déroulement de l'épreuve – Programme

Voir le détail du programme dans le dossier course téléchargeable.

B) Ravitaillements course

Dans chaque CP, tous les 20 kms, vous disposez de ravitaillements liquides : 3 L d'eau en bouteille et coca. **Ravitaillements solides fournis par vos soins. N'OUBLIEZ PAS VOS DOSETTES CAFÉ, THÉ ET LE SUCRE.** Vos sacs CP seront déposés par l'organisation dans les CP pairs.

C) Sac de couchage

Il est obligatoire et doit être dans votre sac à dos ou votre camel back pour être à votre disposition à tous moments. Avec votre couverture de survie et votre trousse premiers secours.

ARTICLE 5:

Classement Chaque concurrent s'engage à titre individuel. Le classement de l'épreuve se fera toutes catégories confondues, classement SCRATCH uniquement.

ARTICLES 6 :

Récompenses Chaque concurrent classé recevra un **diplôme** personnalisé ainsi qu'une **médaille, un tee shirt finisher, une casquette et la veste finisher dans un délai de 30 jours après la course.**

ARTICLE 7 :

Responsabilités

Chaque concurrent participe à l'épreuve en pleine connaissance des risques que le déroulement de la course peut entraîner. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dû à un mauvais état de santé ou à une initiative personnelle imprudente d'un concurrent. L'organisation ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des concurrents.

ARTICLE 8 :

A) Assistance médicale sur la course

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle interviendra sur le parcours en cas de besoin d'assistance et sera à la disposition pour vos soins à l'arrivée. Attention, **tout coureur perfusé par l'équipe médicale sera mis hors course dès la première perf.** Chaque coureur doit être autonome pour ses soins de pieds sur la course. **Donc avoir en permanence dans son sac sa trousse pharmacie qui sera contrôlée avant le départ.**

B) Suivi balises satellite

Chaque coureur sera équipé par une balise satellite fournie par l'organisation afin de connaître la position de chaque coureur pendant la course

C) L'équipe médicale sera habilitée à mettre hors course tout concurrent qu'elle juge inapte à poursuivre la compétition et/ou ayant reçu un soin médical vital. Elle veillera au rapatriement à un point de contrôle sur la course ou dans un centre hospitalier le plus proche.

ARTICLE 9 :

Abandon

Un concurrent qui abandonne ou qui est disqualifié sera autorisé à continuer l'épreuve en catégorie trekking. A l'arrivée il aura un diplôme certifiant le nombre de Km parcourus pendant ses jours de courses.

ARTICLE 10 :

Assurances

Tout coureur doit être assuré personnellement pour sa couverture médicale et sa responsabilité civile, son rapatriement et son annulation de course et devra en fournir le justificatif à l'organisation 30 jours avant le départ de la course.

ARTICLE 11 :

Annulation

Les demandes d'annulation devront être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de remboursement demandé de votre part, nous pouvons fournir à votre assureur votre facture d'inscription pour servir et valoir ce que de droit. En cas d'annulation pour raisons majeures, vous avez la possibilité d'utiliser votre montant versé en avoir de course valable 2 ans sur toutes les courses Alain Gestin Organisation. L'organisation se réserve le droit de transporter la course dans un autre pays dans les mêmes conditions pré-citées.

ARTICLE 12 :

Inscription

Le montant total de l'inscription est proposé en 2 formules. **Si le solde du voyage n'est pas parvenu 30 jours avant le départ, l'organisation se réserve le droit d'annuler la réservation sans indemnité.**

ARTICLE 13 :

Accompagnateur

Les personnes intéressées pour suivre l'épreuve peuvent s'inscrire comme accompagnateur. Elles suivront la course en utilisant les véhicules de l'organisation. L'accompagnant devra être autonome avec à sa disposition son sac de voyage. Il bénéficiera des mêmes prestations coureurs.

ARTICLE 14

Équipement

Chaque équipement des coureurs devra être en conformité avec la liste type (matériel, documents administratifs) fournie par l'organisation que vous recevrez **dès que vous aurez retourné votre engagement.** Les vérifications d'usage seront effectuées la veille du départ de course.

ARTICLE 15 :

Pour des raisons de sécurité ou techniques, l'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au déroulement de l'épreuve si nécessaire, sur le lieu et le pays ou se déroulera l'épreuve.

ARTICLE 16 :

Couverture image

Alain Gestin Organisation se réserve tous droits exclusifs d'utilisations des images des coureurs pendant l'événement. Tout support photographique ou vidéo réalisé pendant l'épreuve, ne pourra être utilisé par les concurrents, les accompagnateurs ou l'encadrement qu'à des usages privés, sauf autorisation particulière ou accréditation d'Alain GESTIN Organisation.

NOM :
Prénom :
Date :

Lu et approuvé,
Signature

Alain Gestin
Signature